



Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Délégation de Saint-Barthélemy
05 90 27 64 10

**ARRETE N° 2015 / *o.M....*/PREF/DELEGSB du 22. février 2015
constatant la désignation d'un nouveau membre
du Conseil économique, social et culturel de la Collectivité de Saint-Barthélemy**

Le Préfet délégué auprès du Représentant de l'État
dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Vu la loi organique N° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles LO 6223-1 à LO 6223-6;

Vu la loi N° 20076224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret N° 2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 du ministre des outre-mer relatif à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 du ministre des outre-mer désignant les personnalités qualifiées au sein du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2013 du préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, constatant la désignation des représentants des activités économiques et des représentants des activités sociales, culturelles en environnementales au sein du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu le règlement intérieur du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu la lettre du 8 octobre 2014 du Président du Conseil économique et social de Saint-Barthélemy informant de la démission pour raisons personnelles de M. Lucien FINAUD, représentant de l'Association des Retraités de Saint-Barthélemy au sein du Conseil ;

Vu la lettre du 12 décembre 2014 du Président de l'Association des Retraités de Saint-Barthélemy, informant de la désignation en assemblée générale du 11 décembre 2014 de son nouveau représentant au sein du Conseil ;

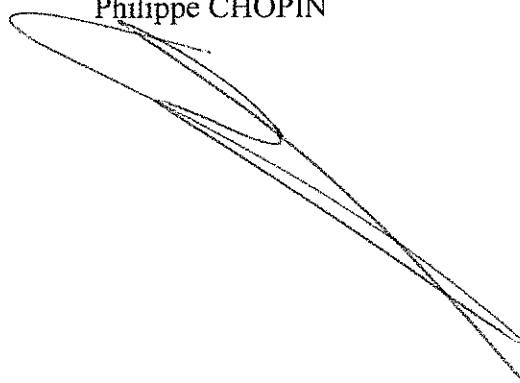
Sur la proposition du Secrétaire général des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin,

A R R E T E :

Article premier : Il est constaté la désignation de M. Maxime GUIBERT par l'Association des Retraités de Saint-Barthélemy en qualité de représentant au sein du Conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy, au titre du collège des activités sociales, culturelles et environnementales.

Article 2 : Le secrétaire général des services de l'Etat auprès du Préfet délégué et le Président du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Philippe CHOPIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.



ASSOCIATION DES RETRAITES DE SAINT-BARTHELEMY

Monsieur Pierre-Marie MAJOREL
Président du CESC
59 rue Victor Schoelcher, la Pointe
GUSTAVIA
97133 SAINT-BARTHELEMY

Saint-Barthélemy le 12 décembre 2014

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que notre Association, réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 11 décembre 2014, a désigné son nouveau représentant au Conseil Economique Social et Culturel de Saint-Barthélemy.

Monsieur Maxime GUIBERT, demeurant villa Raminagrobis, Grand Cul de Sac, 97133 Saint-Barthélemy.

Coordonnées téléphoniques : 0590 29 87 38

: 0690 36 43 47

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président.
Pierre LAGADEC.

C/o Pierre LAGADEC BP 1057 – 97013 Saint-Barthélemy Cédex
0590 524 303 ou 0690 290 947 courriel tregana2@wanadoo.fr